

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 32

Pouvoirs : 15

Votants : 47

Date de convocation et d'affichage :

13 septembre 2024

Numéro :

D20240919_225

Objet :

Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Communauté de Communes de la Dombes et IDVS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Condeissiat, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON		x	
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T.JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	P. CURNILLON
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		Accusé certifié exécutoire		
MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x	
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x	
	Rachel	RIONET		x M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET		x E. ESCRIVA
	Claude	LEFEVER		x E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE		x L. LOREAU
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINNLER	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x
	Evelyne	ABRAM-PASSOT		x
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON		x
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x
VALEINS	Frédéric	BARDON		x
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	
	Marie Anne	ROUX		x P. POTTIER
	Didier	FROMENTIN		x F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x P. LARRIEU
	Jacques	LIENHARDT		x J-F. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x A. JAYR

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes de la Dombes a signé une convention de partenariat avec l'Association IDVS en date du 10 septembre 2020 (délibération N°D2020-09-06-167).

Pour rappel l'Association IDVS a pour mission d'aider les créateurs et repreneurs d'entreprises du territoire et donc de favoriser la création d'emploi par l'octroi d'un prêt d'honneur et la mise en œuvre d'un parrainage et d'un suivi régulier.

L'Association intervient sur le périmètre de trois Communautés de Communes : La Dombes, Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre. Celles-ci apportent leur soutien financier à l'association afin de permettre son bon fonctionnement.

La Communauté de Communes de la Dombes souhaite augmenter son montant de participation de 0.70 € à 0.80 € par habitant.

La cotisation annuelle d'un montant de 80 euros est inchangée par rapport aux années précédentes.

Conformément à l'article 6 de ladite convention, sa modification peut s'effectuer par voie d'avenant.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre la CCD et IDVS,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre la CCD et IDVS,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 19 septembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION DE PARTENARIAT
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES
INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE**

ENTRE,

D'une part, **La Communauté de Communes de la Dombes** domiciliée 100 Avenue Foch – 01400 Châtillon sur Chalaronne - représentée par son Président, ci-après dénommée « **la Communauté de Communes de la Dombes** »,

ET,

D'autre part, La plateforme **IDVS - Initiative Dombes Val de Saône**, Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée le 28 juin 2008, Siret N° 508 899 465 000 19, domiciliée 627 route de Jassans à Trévoux (01) et représentée par son Président, Monsieur Roland Bernigaud, ci-après dénommée, « **IDVS** ».

IL A ETE PREALABLEMENT CONVENU CE QUI SUIT :

Vu la convention de partenariat approuvée par le Conseil Communautaire en date du 10 septembre 2020 (N° D2020-09-06-167) fixant la participation financière de la Communauté de Communes de la Dombes à 0.70 € par habitants et 80 € de cotisation annuelle,

Conformément à l'article 6 de ladite convention, sa modification peut s'opérer par voie d'avenant.

Article 1 : Modification de la participation financière

Le présent avenant a pour objet d'augmenter la participation de la Communauté de Communes de la Dombes à hauteur de 0.10 euros par habitant, soit 0.80 euros par habitant au lieu de 0.70 euros. La cotisation annuelle de 80 euros reste inchangée.

Article 2 : Autres dispositions de l'avenant

Toutes les clauses et conditions de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Article 3 : Date de prise d'effet

Le présent avenant prend effet à la date du 1^{er} janvier 2024.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne

Le 19 septembre 2024

En deux exemplaires,

Isabelle Dubois
La Présidente
La Communauté de Communes
De la Dombes

Roland Bernigaud,
Le Président
£Association IDVS